



Dépôt : M. Roland Schreiner
PI 5560
23.11.2006



MOTION

La Chambre des Députés,

Considérant qu'avec l'adoption des deux projets de loi 5560 et 5589 tous les instruments législatifs auront été introduits pour assurer la transposition en droit national du 1^{er} paquet ferroviaire ainsi que pour la mise en œuvre des conclusions de la tripartite ferroviaire du 20 décembre 2005 afin de garantir la pérennité de l'activité fret des CFL dans un environnement libéralisé à partir du 1^{er} janvier 2007,

Considérant avec satisfaction que la Commission européenne vient de se désister des procédures entamées devant la Cour de Justice des Communautés européennes à l'encontre du Grand-Duché de Luxembourg pour non transposition du 1^{er} paquet ferroviaire,

Considérant que les dispositions des directives du 2^e paquet ferroviaire qui sont venues à échéance le 30 avril 2006 ont fait l'objet d'une transposition partielle en droit national,

Considérant l'intention du Gouvernement d'entamer au courant du 1^{er} trimestre 2007 la procédure législative pour l'intégration dans la législation nationale de toutes les dispositions du 2^e paquet ferroviaire,

Considérant que par analogie au secteur du fret ferroviaire, l'horizon de l'ouverture à la concurrence du domaine du transport international de voyageurs s'annonce dans le 3^e paquet ferroviaire pour 2010 au sein de l'Union européenne, voire pour 2012 au Luxembourg,

invite le Gouvernement

à préparer l'ouverture à la concurrence du domaine du transport ferroviaire international de voyageurs requise dans le cadre de la transposition du 3^e paquet ferroviaire pour aboutir en temps utile,

à poursuivre sur la voie du dialogue social engagée avec succès dans le cadre de la tripartite ferroviaire de 2005 afin de parvenir à une solution équilibrée permettant de marier les impératifs de sécurité, de qualité et de compétitivité avec les aspirations légitimes des cheminots en matière de qualité de vie et de s'assurer en attendant à ce qu'aucun projet de filialisation de l'activité voyageurs des CFL ne soit mis en œuvre.

| | | |
|-------------|-----------|----------|
| R. Schepfer | M. Spautz | F. Braet |
| | | |
| A. Meyer | GIBERTYEN | |
| | | |